

Mise en œuvre d'un plan de requalification en faveur des agents de catégorie C du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Nous avons été entendus et suite aux revendications syndicales, un nouveau **PLAN DE REQUALIFICATION POUR FAVORISER LA PROMOTION D'AGENTS DU MAAF DE LA CATÉGORIE C VERS LA CATÉGORIE B** a été décidé par le ministre en charge de l'agriculture. Ce plan, qui couvre les années 2015, 2016, 2017 et 2018, vise à faciliter l'accès aux corps de catégorie B par une augmentation du nombre de postes offerts à la liste d'aptitude. Nous avons demandé que des examens professionnels soient également ouverts.

Le taux de promotion dans la filière formation-recherche a été revalorisé pour les quatre années concernées. Il s'agit de porter de 20 % à 50 % le taux de promotion appliqué à 5 % des effectifs du corps d'accueil. Cela permettra de promouvoir annuellement dans le corps des techniciens de formation et de recherche environ 22 agents (au lieu de 9 avant application du plan), soit un total d'environ 50 nominations supplémentaires sur 4 ans .

Lien utile : Note [SG/SRH/SDMEC/2016-161 du 24-02-2016](#) : accès au corps des techniciens de formation et de recherche par liste d'aptitude.

A l'occasion de ce plan de requalification **FO** rappelle ses positions sur le fonctionnement de la CAP et revendique :

- l'égalité de traitement des agents, évalués sur des critères objectifs (ancienneté dans le service public, le corps et âge) quelque soit leur secteur (enseignement technique, supérieur ou ANSES) ;
- la possibilité de déroulement de carrière par la reconnaissance de leur parcours professionnel pour tous les agents.

Pour ce faire, **FO** défend que la CAP n'est pas une chambre d'enregistrement mais bien un lieu de débat et d'échanges sur la carrière des agents.

Les agents concernés doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement de qualité par les IGAPS.

C'est sur ces principes que les élus **FO** défendront les dossiers des agents concernés.

FO estime qu'il s'agit là d'un plan au rabais qui ne permettra pas la promotion en catégorie B de tous les agents de catégorie C effectuant du travail de catégorie B.

CONTACTEZ-NOUS

Vos élus TFR :

Nathalie Monthéan, titulaire
nathalie.monthean@agrocampus-ouest.fr

Valérie Gerard-Chaubeau, suppléante
valerie.gerardchaubeau@vetagro-sup.fr

Patricia Corbière, expert
patricia.corbiere@oniris-nantes.fr

FO Enseignement agricole –
Permanence Paris - Pièce B413 - 78 rue de Varenne –
75349 PARIS SP 07
tél 01 49 55 43 53 - FAX : 01 49 55 48 80
Mail : foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr -
Site : <http://www.foenseignementagricole.fr/agri/>

